

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
CARTE DE BRUIT RELATIVE AUX INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES ET AUTOROUTIÈRES NON CONDÉDÉES
DONT LE TRAFIC ANNUEL EST SUPÉRIEUR
À 3 MILLIONS DE VÉHICULES

Annexé à l'arrêté préfectoral
 DRIEA IDF 2014-2-058
 du 13 mai 2014



Annexe 4

CARTE DES ZONES DE DÉPASSEMENT
DES VALEURS LIMITES

Selon l'indicateur de niveau sonore Lden

